



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue, correspondance et appel
2. Communications du président
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018
4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animations, en remplacement de M. Nicolas Vida, démissionnaire
5. Budget 2019
6. Rapport relatif à une demande de modification des taxes du port d'Auvernier, commune de Milvignes
7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 285'000.- pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2019
8. Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire de CHF 200'000.- chacun pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2019
9. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- HT pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2019
10. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 323'100.- pour le renouvellement du Pont des Croix (Passage Supérieur de Bôle)
11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2019
12. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.- pour la liaison du collecteur des eaux usées provenant du quartier « Bas-du-Crêt » à Colombier
13. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 141'000.- pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension
14. Interpellations et questions
15. Communications du Conseil communal
16. Divers

Le président, **M. Philippe Egli (La Grappe)**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Aucune correspondance reçue.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **39** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chabaane Rafat, Chen Chien-yu, Cottier Bertrand, Dubois Pierre-Alain, DuPasquier Philippe, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Gygi Robert, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Navarro Mario, Nicaty Greg, Picci Dagmar, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Scheurer Hugues, Schwarzer Hirsig Elsbeth, Sigg Daniel, Seiler Alexandre, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

2 conseillers généraux sont excusés. Il s'agit de Mme Roy Julie et Donner Philippe.

Unanimité : **38** ; Majorité absolue : **20** ; Majorité des deux tiers : **26**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. Yanick Bussy, président ; Mme Marlène Lanthemann, vice-présidente ; Mme Josette Schaer, secrétaire ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire adjointe ; M. Grégory Jaquet, membre.

2. Communications du président

Pas de communication particulière. Néanmoins, compte tenu de l'ordre du jour conséquent, **le président** invite les membres du Conseil général à limiter leurs questions à celles qui pourraient porter modification à l'arrêté relatif au budget. Les autres questions peuvent être posées directement au Conseil communal ou à l'administration des finances.

3. Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018

Le président informe d'erreurs au niveau des membres présents, lesquelles ont été corrigées entre-temps par la Chancellerie : seuls 33 membres étaient mentionnés alors que 34 étaient présents. M. Mathias Bauer et Mme Agnès Decnaeck étaient cités, alors qu'ils n'étaient plus Conseillers généraux, et les noms de MM. Bertrand Cottier et Olivier Steiner, bien que présents, n'étaient pas mentionnés.

M. Alexandre Seiler (PLR/Vert'libéral) relève qu'il s'était excusé et qu'il est inscrit comme absent. **Le président** répète que les absences doivent être communiquées par écrit, mais que la correction sera pour cette fois apportée.

Le procès-verbal n'appelant aucun autre commentaire, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animations, en remplacement de M. Nicolas Vida, démissionnaire

M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral) propose M. Morgan Meier, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

5. Budget 2019

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Le Conseil communal présente le budget 2019 avec un résultat déficitaire de plus de CHF 500'000.-. Un budget déficitaire

ne saurait être considéré comme un bon budget. Cependant, celui de 2019 peut être admis comme un budget de transition. En effet, les communes neuchâtelaises sont toujours dans l'attente de décisions cantonales relatives aux trois réformes en consultation, soit la révision de la fiscalité des personnes physiques et morales, la péréquation, ainsi que la loi sur les finances Etat-communes (LFineC), dont les enjeux se chiffrent en millions pour notre commune.

Un déficit, oui, mais dont le montant reste acceptable en regard des 37 millions de charges annuelles et du montant de la fortune communale.

En comparaison à celui de 2018, ce budget 2019 est en bonne voie de progression vers un retour à l'équilibre, et cela sans artifice comptable, donc sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. En soi, c'est quand même une satisfaction.

Stabiliser le fonctionnement des services est la volonté inscrite par le Conseil communal, tant dans son rapport de politique générale que dans celui de l'étude d'une fusion élargie. Cette volonté se traduit par une maîtrise et une régulation des postes de charge communale qui montrent dans l'ensemble peu de variation entre 2018 et 2019.

Le respect des règles de frein à l'endettement contraint le Conseil communal à rester très prudent sur les investissements non engagés ou non liés à des interventions externes imposées. Mais prudent ne veut pas dire inactif. Les projets sont listés, priorisés et seront menés avec une volonté de maintien d'un entretien constant et de qualité. C'est dans cette optique que figure, dans la planification des investissements 2019, une colonne dite « évolutive », qui permet de prendre connaissance des projets qui pourraient faire l'objet d'une priorisation en cours d'année.

Des coquilles ont été relevées. Les corrections seront indiquées dans le détail des pages du rapport, mais celles-ci n'ont pas d'impact sur l'arrêté tel qu'il est proposé.

C'est en regard de tous ces éléments que le Conseil communal recommande d'accepter le budget tel que présenté et d'adopter les arrêtés correspondants.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière a accepté à l'unanimité le budget 2019, version 1^{er} novembre 2018. La Commission a discuté de la fameuse facture sociale et des transports, qui ont augmenté de 34, respectivement 38 % entre 2013 et 2019. J'ai questionné sur la cause de cette hausse, récurrente et forte, et le Conseil communal a répondu qu'il s'agit de charges cantonales et que la Commune reçoit tout simplement une facture du Canton. La Commune n'a donc rien à dire et ces coûts échappent à la compétence communale.

Un autre point intéressant – puisque l'on a quand même une fibre verte chez les PLR – concerne le financement du syndicat de la STEP La Saunerie. Il a été discuté parce que le syndicat va investir 36 à 40 millions de francs ces prochaines années pour la réfection de la STEP et le traitement des micropolluants. Une subvention fédérale sera versée en compensation et CHF 9.- par habitant seront versés pour la STEP. Dès que celle-ci sera équipée pour traiter les micropolluants, ces taxes disparaîtront, mais seront compensées par une augmentation des charges d'environ CHF 14.- par habitant pour ce traitement.

Un autre point discuté a été le coefficient fiscal 2019, qui est de 63 points. Il est important que le Conseil général vote ce soir après la décision du Grand Conseil, donc en connaissance de cause.

Certains membres de la Commission posent des questions de détail, d'autres favorisent plutôt une vue globale, d'autres encore expriment des commentaires ou des propositions de présentation, voire constatent que l'on ne peut pas agir sur certains points.

La Commission financière s'est mise d'accord pour transmettre une réflexion globale sur le budget 2019 lors de la séance du Conseil général et les membres souhaitant s'exprimer pour une discussion politique peuvent le faire.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Suite à ce que vient de dire le rapporteur de la Commission financière, il n'est pas tout à fait exact de dire que la facture sociale est gérée par le Canton à l'insu des communes. La facture sociale harmonisée que se répartissent les communes respecte les lois fédérales et cantonales. On ne peut pas décider dans chaque commune de ce qu'il faut donner aux personnes en détresse.

Cela est effectivement fixé par une loi, mais la facture sociale harmonisée est placée sous l'autorité du Conseil de la facture sociale, dont sont membres les représentants des exécutifs communaux. Donc, nous ne sommes effectivement pas complètement maîtres de cette facture, mais nous participons à son élaboration.

Il est procédé à l'examen détaillé du budget.

Page 8, premier paragraphe, **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)** réagit à la phrase « Les charges relatives à des travaux spécifiques et non récurrents sont dès lors reportés dans le tableau des investissements [...] » : ce genre de phrase me fait toujours un peu bondir. Au niveau entretien, on a enlevé CHF 78'500.- dans différents chapitres et pour les immeubles, mais on demande des crédits d'investissements qui, même si l'on n'a pas encore d'amortissement cette année, vont coûter très cher dans quelques années. J'aimerais donc obtenir une fois un tableau qui chiffre les coûts tenant compte de l'amortissement dans 5 ou 10 ans.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Cette pratique correspond entièrement à ce que demande la nouvelle loi sur les finances, soit de passer en investissements tous les travaux qui servent à valoriser ou à maintenir la valeur du patrimoine. Certes, on retrouvera les amortissements dans le compte de fonctionnement, ce qui est assez logique, mais on va aussi pouvoir pratiquer ces amortissements selon le taux légal qui varie selon la nature des travaux réalisés. Cependant, on peut effectivement étudier la manière de présenter à l'avenir les amortissements de ces différents investissements.

Page 9, point 7, **M. Hugues Scheurer (PLR/Vert'libéral).** Sans remettre en question l'importance de la collaboration intercommunale, je ne peux que déplorer le fait que le RUN et la COMUL prennent chaque année plus d'importance et échappent au contrôle des législatifs, constituant donc un étage intermédiaire entre les communes et le Canton. Dans un souci de cohérence de nos institutions, je juge cette évolution comme préoccupante. La technocratie ne doit pas prendre le pas sur notre démocratie.

Page 25, compte 31020.00 – Imprimés, publications, **M. Bertrand Cottier (La Grappe)** remarque que les commentaires indiquent « Elections fédérales 2019, communales 2020, cantonales 2021 (système dépouillement + carnets vote) », alors les communales 2020 et cantonales 2021 ne concernent pas le budget 2019. De plus, on mentionne le système de dépouillement et les carnets de vote, mais ceux-ci sont imprimés par la Chancellerie d'Etat pour les fédérales 2019. Pour le système de dépouillement, éventuellement, mais pourquoi dans le compte du Conseil général ? Finalement, le dépouillement concerne-t-il les imprimés ? C'est peut-être mal classé, mais c'est surprenant.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Je découvre la question, mais je ne suis pas sûr d'en connaître la réponse. J'ai donc besoin d'examiner les factures pour pouvoir donner une réponse circonstanciée.

Compte 31332.02 – Contrat CEG SIEN et matériel, **M. Sylvain Ischer (La Grappe)** trouve un peu succincts les commentaires « Frais d'installation de la téléphonie IP dans les collèges et crèche. Installation à charge communale, abonnements et communications à charge du Cercle scolaire. Création d'un nouveau site web communal », ceci en regard des changements attendus dans la gestion de ce poste par la réunification des Services de la Ville et de l'Etat.

Comme apparemment il n'y aura plus de concurrence dans ce domaine-là spécifiquement, il serait judicieux de connaître un peu plus précisément les détails d'une ligne aussi importante. Il s'agit de presque un quart de millions pour lequel figure un commentaire de 172 caractères. Nous ne sommes pas des électeurs de Trump qui se contentent de quelques *tweets* sur des sujets importants et la Grappe attend plus d'informations sur cette ligne, voire des subdivisions pertinentes.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Etre comparé à Trump n'est pas quelque chose à quoi je m'attendais ce soir et cela fait du bien avant Noël. Je remercie La Grappe pour cette question, le Conseil communal avait préparé un rapport circonstancié sur l'ensemble des dépenses informatiques, car il est tout à fait pertinent de transmettre une version complètement transparente. Il me semble que cela pourrait parfaitement faire l'objet d'un rapport d'information lors d'un prochain Conseil général, plutôt que de détailler ici chacune des dépenses. Effectivement, l'articulation entre le SIEN, le CEG et la Commune est quelque chose de complexe et un rapport d'information transmis à la prochaine séance est peut-être la meilleure façon de répondre à cette question.

Page 35, Sécurité publique, **M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)**. Le groupe PS/Les Verts a examiné très attentivement le « Budget 2019 » et s'est posé la question suivante à la rubrique 42400.07 : alors que, selon la réponse à une interpellation donnée par la Conseillère communale compétente lors de notre dernière réunion, les agent-e-s de sécurité n'ont pas le temps de contrôler et de surveiller, entre autres, les zones bleues et les sorties des élèves parce qu'ils/elles croulent sous le travail, comment se fait-il qu'on puisse, en plus, leur assigner des tâches à accomplir dans des communes tiers ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Cette rubrique concerne le contrat de prestations que la Commune de Milvignes a notamment avec la Commune de Rochefort qui n'a pas d'agent de sécurité publique, soit environ CHF 15'000.- par année. Il arrive que nous soyons demandés par d'autres communes du Littoral Ouest pour des prestations de cas en cas, puisque nous faisons partie du Conseil régional de sécurité publique. Cela s'équilibre parfois, mais la plus grosse partie du montant concerne le contrat de prestations que nous avons avec la Commune de Rochefort.

Page 40, tableau 36120.05, **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. En regardant ce tableau, on voit qu'en l'espace de quelques années, il y a eu 70 élèves de moins. Il y a donc une baisse et cela me surprend un peu de ne pas voir une hausse, comme au niveau des crèches et structures. J'aimerais connaître l'évolution aussi à ce niveau-là pour savoir dans quelle direction on va. C'est un gros poste. Cette année c'est moins de CHF 213'000.-, mais ne va-t-on pas se retrouver avec un rapide retour d'ascenseur ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Effectivement, on est attentifs dans la communication avec la Direction du Cercle scolaire et les quatre communes concernées au sujet de l'évolution liée à nos potentielles habitations supplémentaires, laquelle a connu une très forte expansion. Il est vrai qu'il y a eu une explosion du nombre d'élèves, alors qu'en parallèle Milvignes a connu une légère diminution de ses enfants scolarisés. Mais les chiffres 2019 sont des prévisions quant au nombre moyen d'élèves, en fonction des

élèves actuellement inscrits et de ceux potentiellement connus sur l'année 2019. Pour les années futures, il n'y a pas de planification prévue pour les cercles scolaires. Le Cercle scolaire n'a pas de planification financière, mais, par contre, les chiffres sont étudiés, les nouvelles constructions sont connues et nous avons des discussions avec la direction du Cercle pour anticiper ces augmentations.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Ces augmentations sont-elles importantes ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Pour l'instant, pas à notre connaissance, en tous cas concernant 2020. Mais elles pourraient tout à coup se produire si tous les projets étaient réalisés et occupés par des familles. Il est toujours délicat également de savoir combien il y aura d'enfants et si ceux-ci seront en âge de scolarité. Le constat se fait ensuite sur l'ensemble des classes : les augmentations sont calculées selon le nombre d'élèves, mais surtout selon le remplissage des classes. Ce qui provoque des augmentations conséquentes, c'est l'augmentation des élèves et des ouvertures de classes.

Page 42, tableau 36120.16, M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Quand on regarde les chiffres du tableau par rapport au commentaire au-dessus qui annonce un montant maintenu sans augmentation pour 2019, je ne sais que croire : les chiffres 2018/2019 montrent CHF 20'000.- de plus.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). L'erreur avait effectivement été relevée : le tableau est juste et la phrase n'a pas été corrigée. Celle-ci correspondait au projet qui avait été remis à la Commission financière, mais nous avons regardé de nouveau les chiffres de l'année 2018, ce qui nous a permis de réajuster le montant pour 2019.

Page 45, compte 36140.03 – Lycée Artistique, M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). L'année dernière à pareille époque, l'aide communale individuelle à l'écolage au Lycée artistique de Meuron, budgétée à hauteur de CHF 9000.-, a été biffée par notre Autorité.

L'argument présentait que cette institution serait privée et aurait fait doublon avec les options « Arts visuels » que les étudiants des lycées peuvent choisir de fréquenter. Le Conseil communal avait donné quelques précisions sur le statut de cette école, sur son rôle et sur le nombre d'élèves issus de la commune.

Interloqué par la décision de notre Autorité qui s'est contentée des affirmations à l'origine de l'amendement, je me suis permis de creuser quelque peu le sujet puisque, je dois bien l'avouer, je ne savais pas grand-chose de cette école. J'ai ainsi eu la confirmation que l'académie de Meuron était une fondation que nous pouvons qualifier de parapublique, ou semi-privée, puisque créée avec la participation de l'État et de la Ville de Neuchâtel.

Par-dessus tout, il s'agit d'une fondation à but non lucratif et non pas d'une entreprise privée que les subventions communales serviraient simplement à engraisser. Cette précision est fondamentale pour bien comprendre le rôle de la commune dans cette offre de formation.

Septante à quatre-vingts candidats se présentent chaque année pour vingt-six places. L'académie de Meuron vivra donc très bien sans la présence des élèves de Milvignes. Cela démontre avant tout que par notre décision, ce sont bel et bien nos jeunes concitoyens que nous avons choisi de ne pas soutenir.

Pour se présenter, les candidats doivent soumettre un dossier artistique personnel et un autre imposé, ainsi que la déclinaison de leurs motivations et de leur projet professionnel.

Une fois l'étudiant admis, l'académie joue aussi le rôle d'orienteur professionnel et dirige l'étudiant vers les formes artistiques les plus à même de permettre à ses qualités de s'exprimer. Voilà qui lève tout doute, s'il y en avait, sur le sérieux avec lequel cette fondation, ses dirigeants et ses professeurs envisagent leur tâche.

Environ 60 % des étudiants de l'académie sont déjà titulaires d'une maturité, mais ont été refoulés une première fois à l'entrée des formations subséquentes. En effet, les exigences d'accès aux HES ou à l'École d'Arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, par exemple, sont tellement élevées que le fossé avec les compétences acquises à l'école obligatoire, et même dans un lycée, ne suffisent pas dans la plupart des cas. Les admissions se font sur dossier, même à l'ECAL et même pour les porteurs d'une maturité du Lycée Jean-Piaget avec option Arts visuels ; peut-être même surtout pour eux qui ne bénéficient que de 4 périodes hebdomadaires dans cette option : pas vraiment de quoi constituer un bon dossier. L'académie de Meuron permet précisément de combler leurs lacunes et de construire un dossier de candidature solide. Il faut certes du talent, mais aussi du travail, de la culture et des expériences de vie dont l'académie s'attache à pourvoir ses étudiants, avec un succès certain au vu des chiffres suivants.

À l'issue de deux ans d'études à plein temps, 95 % des étudiants atteignent leurs objectifs et se lancent dans la vie active ou parviennent à poursuivre leur formation artistique en HES ou dans d'autres écoles spécialisées. Il est à noter que 90 % des étudiants exercent à terme dans l'économie productive en entreprise (photographes, graphistes, etc.). Il serait donc erroné d'imaginer que l'académie de Meuron est une fabrique à chômeurs ou à artistes maudits. À noter encore que l'académie propose aux 5 % d'étudiants sans débouchés après deux ans une troisième année durant laquelle ils auront à mener un projet concret. Cette année en option est facturée CHF 5'000.- dont CHF 3'200.- peuvent être subventionnés par la commune.

C'est donc évident : les cours de l'académie de Meuron ne font doublon avec aucune autre offre dans le canton. Bien au contraire, cette école comble un vide et évite que des jeunes qui souhaitent vivre d'une activité artistique sans parvenir d'emblée à accéder au Graal ne se retrouvent à la rue.

Comparaison n'est pas raison, mais je relève tout de même que nous nous apprêtons, sur la même page de notre budget, à dépenser près de CHF 100'000.- en part communale aux bourses d'études. Le coût annuel d'un étudiant à l'académie de Meuron s'élève à CHF 12'000.-. Le Canton et la Ville de Neuchâtel assument CHF 4'000.- par des subventions. Restent donc à payer CHF 8'000.-. Dans ces conditions, l'impact d'une aide communale de CHF 4'500.- sur le budget d'un jeune en formation et de sa famille, également contribuable de la commune, ne vous aura pas échappé.

Pour terminer, je note que si la Commune de Milvignes comptait en moyenne deux à trois étudiants par année à l'académie de Meuron, aucune inscription n'a été enregistrée en 2018, depuis notre décision de ne plus subventionner cette formation. Cela démontre bien l'importance de cette aide, fondamentale pour les étudiants et leur famille et si minime pour le budget de la commune.

Notre Conseil a pris l'année dernière une décision regrettable sur des bases quelque peu lacunaires. Se tromper une fois, c'est une erreur. Répéter son erreur s'apparente à une faute. Je me permets donc de proposer d'amender le budget à hauteur de CHF 9'000.- au moins pour le poste 36140.03 « Lycée Artistique ».

En soutenant les artistes en devenir de la commune, nous démontrons notre volonté de donner à chacune et à chacun la chance de s'épanouir dans une activité bien spécifique, correspondant à ses qualités et ses aspirations et de s'intégrer dans la vie active.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert'libéral). Je comprends bien qu'avec notre excédent budgétaire, le groupe socialiste trouve à propos de venir aujourd'hui avec une dépense supplémentaire. Je comprends bien qu'en l'absence d'école d'arts – excepté l'école d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, le Lycée Jean-Piaget et son OS Arts visuels et l'ECAL, subventionnée par le Canton de Neuchâtel – face à un tel manque de structures, il soit judicieux de soutenir l'école qui n'offre pas de formation reconnue.

Je comprends bien qu'en l'absence de subvention du Département de l'éducation et de la famille à l'égard du Lycée artistique, le groupe socialiste pense néanmoins que Milvignes se doit de soutenir une école qui ne délivre pas de titre reconnu. Je comprends bien qu'en l'absence de besoins plus importants pour les écoles obligatoires de notre commune, à l'égard, par exemple, des enfants à besoins particuliers, le groupe socialiste songe à dépenser de l'argent public pour des écoles privées, même si cette école n'a pas un but lucratif.

J'espère avoir démontré l'absurdité de la proposition socialiste, Je ne remets nullement en question la qualité des cours de cette école. Néanmoins, payer aussi cher pour permettre à des élèves de constituer des dossiers ne saurait être une priorité communale. La politique implique de faire des choix, nous avons d'excellentes écoles publiques de qualité dans le domaine des arts, écoles qui offrent, elles, des titres reconnus.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). Je ne peux pas rester sans réagir, mon collègue M. Scheurer ayant prétendu dans son intervention que le Département de l'éducation et de la famille ne subventionnait pas l'académie de Meuron : c'est parfaitement faux, puisque, je l'ai dit, l'Etat et la Ville de Neuchâtel subventionnent à hauteur de CHF 4'000.- chaque écolage de chaque étudiant de la filière académique.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert'libéral). Ce n'est pas le Département de l'éducation et de la famille qui subventionne le lycée artistique, c'est le Département de la culture.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). Alors c'est le Canton.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert'libéral). C'est le Canton, mais ce n'est pas l'instruction et c'est justement bien ça l'important : il n'y a pas de titre reconnu par cette école un point c'est tout.

M. Rafat Chabaane (PS/Les Verts). Je trouve que cette réflexion est quelque peu triste et je ne peux pas rester sans réagir. Le seuil d'entrée à ces écoles certifiantes est implicitement excluant. Notre but à tous, c'est de venir avec une proposition qui construit un pont. Tout le monde a droit à une formation certifiante ou non. Je ne suis pas sûr que tout le monde aujourd'hui soit certifié et a un papier à l'échelle suisse. Cela est démontré et c'est heureux.

Le président, M. Philippe Egli, demandant quelle est la hauteur du montant faisant l'objet de l'amendement, **M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)** confirme le montant de CHF 9'000.-.

Soumis au vote, l'amendement demandant l'attribution de CHF 9'000.- au poste 36140.03 est refusé par 23 voix contre 15.

Compte 31110.11 – Entretien verres recyclables, **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Je reviens, comme chaque année, avec la question de savoir si cela marche mieux qu'avant.

Si l'on regarde le site web, on en est toujours aux anciennes conditions et je peux comprendre que cela ne marche pas.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). En effet, aujourd'hui le Conseil communal ne veut surtout pas dire que l'intérêt pour les verres recyclables est absolument transcendant : personne ne les demande parmi les sociétés locales ou parmi les autres structures à l'interne de la commune. Ils sont utilisés pour les manifestations communales, effectivement, mais à l'extérieur, c'est extrêmement difficile de les promouvoir en raison de leur gestion courante, qui s'apparente vite à quelque chose de compliqué dès le moment où l'on est en présence de plusieurs partenaires différents. Il faut quand même le relever, certaines entités, comme par exemple les Commissions d'animation extrascolaire, ont recours à l'utilisation de ces verres, mais en ne passant pas nécessairement par la commune. En effet, elles peuvent obtenir des tarifs différents ou plus bas à l'extérieur, puisque ce sont souvent des tarifs subventionnés par des entités externes, comme par exemple la Ville de Neuchâtel.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Dans ce cas, pourquoi ne pas mettre CHF 0.- au budget plutôt que CHF 1'000.- ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Comme le libellé du compte l'indique, il s'agit bel et bien de l'entretien et non pas d'un achat pour ce montant de CHF 1'000.-. L'objectif est de maintenir le parc dans un état convenable et de pouvoir continuer à l'utiliser. Si d'aventure on parvenait à l'utiliser à l'extérieur de la commune, un tel entretien serait encore plus nécessaire.

Page 51, comptes 36360.04 et 36360.06, M. Sylvain Ischer (La Grappe). Les subventions ponctuelles passent de CHF 24'000.- à CHF 20'000.- et les prestations en nature pour manifestations villageoises passent de CHF 8'000.- à CHF 5'000.-.

Pour rappel, lors de l'ancienne législature, une promesse a été faite à nos sociétés locales par nos Autorités, laquelle supposait que si elles consentaient aux changements demandés – à savoir qu'elles deviennent des sociétés formatrices pour recevoir des subventions – une augmentation de cette enveloppe serait envisagée.

Nos sociétés ont fait le job et nous pas, malgré les essais pathétiques de La Grappe qui voulait que notre commune ait suffisamment d'éthique pour tenir ses promesses morales. Rassurez-vous, nous nous sommes lassés de votre acharnement d'économiser sur tout, même sur notre besoin d'être intègres, mais cela ne nous empêche pas de rester vigilants.

Sur ces deux comptes, une diminution est envisagée, car le montant n'est pas intégralement dépensé. Ceci nous interroge sur les conditions d'octroi de ces possibles subventions. Si nos sociétés locales rencontrent un sec « niet » façon soviétique à chaque demande, cela expliquerait non seulement la non-utilisation de ces montants budgétés, mais aussi la mauvaise humeur de nos sociétés locales qui ressentent que l'organisation de leurs manifestations est toujours plus administrative et plus dispendieuse. La Grappe souhaite que le montant de ces lignes reste inchangé par rapport à 2018 et que les conditions d'accès à ces subventions soient modifiées, afin qu'elles deviennent plus transparentes et puissent être utilisées à bon escient par nos sociétés locales.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Il faut admettre que le chapitre des subventions n'est pas d'une clarté absolue. Si l'on prend les comptes dans l'ordre, le 36360.02 correspond bien aux subventions versées aux sociétés locales formatrices, comme cela a été dit, et ce montant reste inchangé. L'engagement pris initialement par la commune était celui de ne pas réduire les subventions fournies aux sociétés locales formatrices,

pour autant qu'elles adhèrent au modèle tel que proposé par la commune. Les sociétés ont adhéré et le montant est resté inchangé. La parole de la commune est donc maintenue.

Pour ce qui est du compte 36360.04, il s'agit des subventions ponctuelles, c'est-à-dire d'une enveloppe à disposition du Conseil communal, qui a effectivement, pour des raisons d'équité, édité un certain nombre de lignes pour permettre de décider l'octroi ou non des subventions, de cas en cas. En l'occurrence, la règle principale, qui n'est pas la seule, veut qu'un soutien soit accordé en priorité aux entités qui développent quelque chose directement sur le territoire communal en faveur de la population communale.

Concernant le 36360.06, il s'agit là d'un compte de clarté, on peut le dire ainsi. En effet, auparavant, les manifestations villageoises qui se tenaient sur le territoire communal bénéficiaient très souvent et très régulièrement de la gratuité sur l'usage de l'eau potable ou de l'électricité. Ces charges étaient ensuite ventilées de façon légèrement obscure dans les comptes d'énergie pour l'éclairage public ou de consommation d'eau générale de la commune.

En l'occurrence, par esprit de transparence, le Conseil communal a souhaité que ces montants soient visibles et a donc introduit une ligne particulière spécifique pour ces données, que l'on qualifiera de prestations en nature en faveur des manifestations villageoises. Donc, si le montant diminue en 2019, c'est parce qu'il s'agit de l'année où devrait se tenir la Fête villageoise de Colombier, alors que les Fêtes d'Auvernier et de Bôle se déroulent les années paires.

En réponse à l'interrogation du président, **M. Sylvain Ischer (La Grappe)** confirme qu'au vu des réponses données, il n'y a plus de volonté d'amendement.

Page 61, compte 36110.12 – Lutte contre la fraude, **M. François Gubler (PS/Les Verts)** demande si la commune engage des détectives privés.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Malheureusement, ce n'est pas dans ses attributions. Il s'agit donc de détectives publics, puisque c'est l'ORCT, l'Office de contrôle du marché du travail, qui travaille pour le guichet social à débusquer les fraudes ou les abus à l'aide sociale. C'est donc un mandat public exercé par le Canton, qui est partagé dans le pot commun de la facture sociale qu'on a évoquée en introduction. Il s'agit donc bien de détectives, mais ils sont publics.

Page 65, Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts propose un amendement au budget, car on constate que la Commune de Milvignes n'est pas active dans le domaine de l'entraide à l'étranger, ou de la coopération au développement, pour utiliser un terme plus adéquat. Cela signifie que notre commune – qui bénéficie d'une situation socio-économique favorable et qui maîtrise tant ses charges que l'évolution de ses recettes – n'assume aucun engagement de solidarité avec les pays du Sud alors que plusieurs autres communes neuchâtelaises le font.

Dès lors, le groupe PS/Les Verts propose de corriger cet état de fait en demandant à notre Autorité d'allouer CHF 18'000.- au budget 2019 afin de soutenir des projets de coopération au développement proposés par Latitude 21. Latitude 21, la Fédération neuchâteloise de coopération au développement, est une organisation faitière qui regroupe 19 associations à but non lucratif basées dans le canton de Neuchâtel. Latitude 21 coordonne les activités liées à la coopération au développement dans le canton et aide ces associations à améliorer et à financer leurs projets dans les pays du Sud en partenariat avec les populations locales.

Latitude 21 mène également des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population neuchâteloise. Ces dernières ont pour but d'expliquer l'importance de la coopération au développement et de la situer dans le nouveau cadre de référence international constitué par l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable. Cet Agenda ne se concentre plus seulement sur les pays en développement, il met aussi à contribution les pays industrialisés, comme le nôtre, afin qu'ils atteignent, eux aussi, les objectifs fixés. Mettre fin à la pauvreté, permettre à tous de vivre en bonne santé, promouvoir une croissance économique soutenue et durable, assurer une bonne gouvernance, ralentir le changement climatique, préserver les écosystèmes sont autant d'objectifs désormais visés par les pays riches tout autant que les pays pauvres.

Latitude 21 est soutenue par le Canton de Neuchâtel, par la Direction du développement et de la coopération (DDC) au niveau fédéral et par plusieurs communes, parmi lesquelles Neuchâtel, Val-de-Travers, Corcelles-Cormondrèche et Les Ponts-de-Martel. Il est à noter que pour chaque franc mobilisé localement, la DDC ajoute 40 centimes.

Près des trois quarts des fonds alloués à Latitude 21 sont directement utilisés pour soutenir financièrement les associations membres. Latitude 21 est par ailleurs l'intermédiaire entre ses associations membres et les pouvoirs publics, auxquels elle garantit une utilisation efficace et transparente des fonds alloués à la coopération au développement.

Ainsi, si c'est avant tout la Confédération, à travers la DDC, qui finance la coopération internationale de la Suisse (coopération au développement, coopération avec l'Europe de l'Est et aide humanitaire), l'ensemble des cantons latins apportent aussi leur contribution à travers leur fédération cantonale de coopération au développement. Ces dernières sont également soutenues par les communes. Ainsi, les trois niveaux politiques suisses – Confédération, Cantons et Communes – se retrouvent aussi dans ce domaine, même si l'effort principal est fourni par la Confédération.

Relevons que Latitude 21 propose aux communes des partenariats sur mesure (à partir d'un montant de CHF 15'000.- ou de l'équivalent de CHF 2.-/habitant). Tout d'abord la commune choisit le montant qu'elle veut octroyer et la durée de son engagement. Pour Milvignes nous proposons CHF 18'000.-, soit CHF 2.-/habitant et par an. Ensuite, la commune peut choisir le projet qu'elle veut soutenir dans un portefeuille varié validé par la commission des projets de Latitude 21. La fédération propose, si la commune le souhaite, de réaliser un projet pédagogique en collaboration avec les écoles. Les classes sont impliquées dans le choix d'un projet, comme cela se pratique à Val-de-Travers depuis plusieurs années et au collège des Cerisiers à Gorgier dès cette année. Ces démarches impliquant concrètement les élèves permettent de les sensibiliser au développement durable et aux problématiques des pays du Sud.

Ainsi, en acceptant d'allouer un montant de CHF 18'000.- à Latitude 21, notre commune est assurée que la dépense sera contrôlée et pertinente et qu'elle répondra à un besoin réel de la population locale. Milvignes rejoindrait ainsi d'autres communes neuchâteloises et s'associerait à l'effort cantonal dans le domaine de la coopération au développement. Notre commune ferait ainsi sa part dans la coopération au développement et dans la mise en place de l'Agenda 2030, un peu comme le colibri de la légende amérindienne face à l'incendie de sa forêt. Je tiens à préciser, en guise de conclusion, que 3 membres de notre groupe sont partis avec l'une des associations membres de Latitude 21. Ils connaissent bien la situation et peuvent donc assurer que le travail effectué est vraiment excellent.

M. Michel Vermot (PLR/Vert'libéral). Comme le mentionne les auteurs de l'amendement, CHF 18'000.- sur un budget proche de 40 millions, ou autrement exprimé CHF 2.- par habitant, cela reste raisonnable et quelle période plus propice que la veille de

Noël pour un élan de générosité. C'est un peu comme nous répondons à titre individuel à l'une des nombreuses sollicitations dont nous faisons l'objet en traversant la Place Pury à Neuchâtel.

Quelques points m'interpellent pourtant, pour autant que nous considérons les finances sous contrôle, ce n'est en tous cas pas le fait des dernières interpellations et motions qui foisonnent depuis quelques Conseils requérant divers avantages ou l'étude de projets qui impacterait directement le fonctionnement de notre commune. Pour ma part, un déficit annoncé de l'ordre de CHF 500'000.- ne reflète pas la totale maîtrise des coûts mise en avant.

En outre, nous ne connaissons pas pour l'heure, comme l'a souligné notre Conseillère communale, l'impact sur nos finances des gros projets qui devraient finalement être débattus au Grand Conseil l'an prochain. Enfin, comme cela avait été rappelé à d'autres occasions, chacun gère à son niveau. Donc, même si des communes contribuent déjà à Latitude 21, le soutien de l'Etat à cette association me paraît suffisant et n'oublions pas que nous y participons indirectement via une part des impôts que nous versons audit Etat.

Cela pour le fond et j'en viens maintenant à la forme : je ne doute clairement pas de l'intention de solidarité des auteurs de l'amendement. Je rappelle néanmoins que chacun est libre de soutenir directement à titre privé une des associations faisant partie de Latitude 21. Par contre, je m'interroge quelque peu sur le communiqué de presse qui paraît pile le jour de notre Conseil. Où allons-nous ? Après les diverses motions évoquées, c'est une sorte de publicité à laquelle je n'adhère pas. Peut-être que ces diverses actions permettront à leurs auteurs de récupérer quelques sièges, nous le saurons lors des prochaines élections communales.

Toujours est-il que, sur cette base, j'ai quelques craintes sur la qualité des débats jusqu'à la fin de cette législature. Oui, le groupe PLR est très attentif à la gestion de notre commune et continuera de s'investir dans ce sens pour le bien de ses concitoyens. Et ce n'est certainement pas en dépensant de l'argent, dont nous ne disposons pas pour l'instant, que nous réussissons dans cette démarche. Pour toutes ces raisons, et en particulier cette manière de procéder que je considère inadéquate, je m'opposerai à cet amendement, position de la majorité, si ce n'est de l'unanimité, du groupe PLR/Vert/libéral.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Pour La Grappe, la proposition est louable. Toutefois, à notre sens, les dons aux œuvres d'entraide sont avant tout un choix personnel. Chaque citoyen est libre de soutenir une ou plusieurs associations et beaucoup d'entre nous le font. Prendre une partie des impôts pour nous substituer à ce libre arbitre, c'est forcer nos concitoyens à faire un don que certains ne souhaiteraient pas faire.

Cette proposition ne correspond donc pas, à notre sens, à un besoin réel de la population locale comme le prétend le groupe PS/Les Verts. De notre point de vue, la responsabilité première d'une commune est de mettre à disposition des infrastructures et de fournir des prestations de qualité à ses citoyens.

A l'heure où des investissements nécessaires à certaines infrastructures doivent être reportés, nous ne jugeons pas adéquat de charger un budget déjà passablement déficitaire. Pour ces raisons, dans sa majorité, La Grappe s'opposera à cet amendement.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 22 voix contre 14 et 2 abstentions.

Pages 72- 73, Approvisionnement en eau, M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). On voit que l'on doit cette année faire des prélèvements à la réserve. On sait que, dans quelques années, les fameux 34 millions vont être effectivement répartis sur plusieurs communes,

mais tout va augmenter ces prochains temps. Est-ce que quelque chose est prévu au niveau de l'adaptation des prix en 2019 ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Il s'agit de dissocier l'eau potable et les eaux usées. L'investissement entre 34 et 40 millions qui devra être réalisé à la Station d'épuration de la Saunerie – qui sera effectivement partagé entre toutes les communes membres – viendra grever la partie traitement des eaux usées qui se trouve dans le chapitre 72010.

Pour ce qui est de l'eau potable, cette partie ne sera pas grevée, même si la facture reçue par les consommateurs contient deux lignes différenciées entre le tarif de l'eau potable et les redevances pour l'épuration des eaux. L'impact de l'investissement pour la remise à jour de la station d'épuration se verra sur la ligne redevance pour l'épuration.

Pour ce qui est de l'eau potable, effectivement, le Conseil communal confirme que le budget 2019, comme les deux précédents, prévoit un prélèvement à la réserve, pour son fonctionnement. Votre Autorité a voté un crédit pour un plan directeur pour l'eau potable. L'objectif est de réaliser ce plan directeur et – sur la base des investissements qui devront être réalisés sur les 20 prochaines années issus du plan directeur – il sera possible de calculer un tarif de l'eau, exclusivement pour l'eau potable, qui tiendra compte de ces investissements et qui permettra de le rendre plus stable. L'objectif est véritablement d'avoir une vue globale sur le chapitre de l'eau et de fixer un prix pour l'eau potable qui est en adéquation avec les investissements que la commune doit réaliser.

Pour ce qui est des eaux usées, par ailleurs, effectivement il y aura également un impact avec les investissements prévus, notamment la STEP, et celui-ci sera répercuté sur les consommateurs le jour où l'investissement commencera à être amorti du côté de STEP, c'est-à-dire 2021-2022.

Pages 74-75, Gestion des déchets et compostage, M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). C'est de nouveau et toujours le point compostage qui me surprend, surtout le commentaire « Augmentation de la population et de la qualité du tri global ». Que font nos concitoyens pour mériter cette remarque ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). C'est une remarque tout à fait positive, même si effectivement elle pourrait être considérée comme négative. La qualité globale du tri – et on ne parle pas que du compostage – est très clairement en amélioration. On a une diminution des tonnages par ménage liés aux déchets incinérables. Par contre – et c'est le corollaire – cela provoque une augmentation dans les autres postes, soit le carton, le papier et également les déchets verts.

Le tonnage pour les déchets verts augmente, la population augmente, le coût pour ce poste augmente donc également.

Vous direz que l'on devrait pouvoir observer une diminution sur le ramassage des déchets urbains, mais, malheureusement, avec l'augmentation de la population et le fait que nous n'avons pas que des villas individuelles – qui ont souvent un jardin – on constate qu'il y a effectivement une production de déchets urbains assez importante. Cela crée également une stabilité au niveau des coûts liés aux déchets urbains.

Pages 78-79, Toilettes publiques, M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Je constate, au point 33009.00 - Amortissements planifiés, que tout à coup il n'y a plus rien à amortir au niveau des toilettes publiques. Soit elles sont en parfait état, soit elles sont toutes complètement amorties et rien de nouveau n'est prévu. Je pense que ce ne serait peut-être pas trop mal de profiter de faire quelque chose de nouveau.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). En fait, il ne s'agit pas d'un amortissement de toilettes publiques, mais d'une erreur de ligne, dans le budget 2018. Autant le bilan était juste, autant le montant d'amortissement de CHF 20'400.- mis dans le chapitre Toilettes publiques aurait dû en fait apparaître sur la page d'après. C'est le cas dans le budget 2019 au chapitre 79000, parce qu'il s'agit en fait d'amortissement des plans d'aménagement et du plan directeur régionaux.

Pages 82-83, Sylviculture, compte 31300.21 – Frais de façonnage et débardage, M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Ce poste a beaucoup diminué depuis 2017. Au vu des tempêtes successives, je me demande si ce point n'est pas forcément sous-évalué.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). En sylviculture, le budget est une variante avec beaucoup d'inconnus. En ce qui concerne les frais de débardage, si l'on a davantage de frais de débardage dus aux intempéries et aux tempêtes, on va essayer de maintenir le budget en limitant le débardage dans d'autres endroits. On essaie de limiter les frais, puisque la gestion de nos forêts est déficitaire et que depuis cette année, on ne peut plus prélever sur la réserve qui a atteint la limite infranchissable, si ce n'est pour les objets directement liés à la forêt.

On reste particulièrement attentifs, avec la Commune de Rochefort, à maintenir les coûts cette année. S'il faut davantage de débardages en raison des tempêtes, on essaiera de faire un petit moins au niveau des coupes. Il faut savoir aussi qu'on ne débarde pas forcément tout, puisque dans nos forêts, dites « forêts jardinées », on essaie de laisser une part de bois pour un cycle naturel complet.

Comptes des Investissements

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). J'aimerais remercier la personne qui a souligné l'erreur à la page 109, dans le tableau du réseau électrique. Les investissements prévus sont notés dans les deux colonnes, dans les engagés et dans les évolutifs. Il faut donc supprimer tous les chiffres de la colonne évolutive. Un nouveau tableau va être présenté. Cela ne change pas le montant global d'investissements dans la partie des engagés. Cela change bien sûr le montant total dans la partie évolutive, mais ce sont des investissements qui ne sont pas prévus sur l'année 2019. L'arrêté du budget n'est donc pas modifié.

Page 109, Place de jeux théâtre et Place de jeux Perreuses, M. Robert Gygi (La Grappe). La réfection des places de jeu du théâtre et des Perreuses a été complètement abandonnée dans le plan des investissements. C'est très dommageable pour nos citoyens surtout pour les plus jeunes. La place de jeu du théâtre, située en plein village, est très fréquentée et en très mauvais état. Après avoir refait celle d'Auvernier, ça aurait été logique de continuer la réfection des autres places de jeux des autres villages.

Que l'on doive économiser sur les investissements est une réalité, mais nous pensons que nous aurions pu reporter d'autres investissements ou faire des économies sur des réparations ou certains investissements, et non simplement annuler ces deux investissements.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Nous ne les avons pas annulés, mais c'est vrai que nous aurions pu inscrire des montants. Il y a deux projets qui concernent ces places de jeux et qui ont été présentés à la Commission technique et à la Commission culture, loisirs et sports. Les premiers projets présentaient des montants relativement élevés et nous voulions que les Commissions puissent faire d'autres propositions pour indiquer un chiffre réaliste. Cela ne signifie pas du tout l'abandon des projets.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). J'ai quand même une question par rapport à l'erreur constatée : vu que le Conseil communal a plus ou moins considéré ces chiffres de CHF 3'000'000.- de crédits évolutifs en 2019, vu qu'il y a CHF 1'400'000.- qui tombent, est-ce que le Conseil communal a des choses à nous proposer aujourd'hui ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Cela concerne le réseau électrique et, vous le savez, celui-ci fait partie des investissements autofinancés. Donc, si l'on souhaitait remplacer ce montant dans les évolutifs, il faudrait alors proposer des investissements également dans les chapitres autofinancés. Aujourd'hui, les chapitres autofinancés ont déjà plus qu'assez d'investissements à réaliser, que ce soit dans l'eau potable, ou dans l'électricité, par exemple. Il s'agit ici effectivement d'une coquille, mais rien de plus que cela.

M. François Burgat (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral s'est réuni le 10 décembre pour l'analyse du budget et a constaté que le budget communal est très largement impacté par le budget du Canton. Cette année, contrairement à l'année passée, on peut appréhender la question de manière constructive, puisque le budget de l'Etat a été approuvé.

Les membres du groupe ont pu poser leurs questions aux Conseillères communales PLR et aux membres PLR de la Commission financière. On constate également que le budget 2018 faisait état d'une perte, qui était légèrement inférieure, mais qui recourait au prélèvement à la réserve conjoncturelle pour environ CHF 1,8 million. Cette année, la perte opérationnelle 2019 est significativement inférieure et ne nécessite pas de recourir à la réserve conjoncturelle. De manière plus générale, le groupe a débattu du rôle et de l'importance des membres des syndicats dans le cadre de planification annuelle des dépenses, car celles-ci impactent également les comptes de la commune.

Le groupe a préavisé à l'unanimité des membres présents le budget qui conclut à une perte de CHF 521'000.- et un crédit d'investissements soumis au frein d'endettement de CHF 2'288'000.-.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La Grappe a étudié ce budget avec beaucoup d'intérêt et a été sensible aux grandes lignes suivantes.

Ce budget est très sensiblement le même que l'année passée. Cela signifie pour notre groupe que les charges sont maintenant très bien connues. On sait de mieux en mieux les gérer et on s'attend à ce que la recherche de grandes économies demande des efforts. Si l'on veut voir notre commune évoluer dans un sens comme dans l'autre, il n'est plus temps de chercher dans ce que l'on peut mieux faire, mais comment faire autrement et ainsi changer la structure des coûts et dégager des sources d'économie fonctionnelle, par une restructuration par exemple.

Le fait que l'on annonce un déficit au budget 2019 est une nouveauté. La Grappe trouve cette façon de faire plus intéressante que d'éponger le déficit en puisant dans des réserves. Les communes contributrices à la péréquation doivent aussi pouvoir dire qu'elles ont de plus en plus de peine à maintenir ce mécanisme en l'état, et nous contribuerons ainsi également à sa réforme future nécessaire et déjà engagée. C'est une façon de communiquer intelligente et responsable que nous approuvons.

Pourtant, quelques lignes ont éveillé notre attention d'où quelques remarques en cours de lecture du budget. Mais dans l'ensemble la grappe est satisfaite de ce budget et votera favorablement l'arrêté d'approbation.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Au vu des derniers exercices annoncés déficitaires et finalement bénéficiaires, le déficit 2019 de CHF 521'740.- n'est que peu inquiétant au vu de la prudence proverbiale de nos Autorités communales.

Dans le rapport figure un certain nombre d'indicateurs financiers qui sont tous peu inquiétants à l'exception de celui du degré d'autofinancement qui nous situe en récession. Ce fait n'est pas réjouissant dans la perspective d'investissements que nous devons inévitablement faire à moyen terme.

Par ailleurs, le groupe PS/Les Verts attend des informations au sujet de la nouvelle péréquation cantonale et de la nouvelle fiscalité, en particulier en ce qui concerne l'impact financier de ces mesures sur les prochains exercices de Milvignes.

Nous remercions le Conseil communal et son administration de leur travail. Le groupe PS/Les Verts votera l'entrée en matière pour ce budget.

L'arrêté relatif au budget est soumis au vote et est accepté par 31 voix contre 4 et 3 abstentions.

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	Fr. 37'866'350.-
Revenus d'exploitation	Fr. -36'224'550.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>Fr. 1'641'800.-</u>
Charges financières	Fr. 864'300.-
Produits financiers	Fr. -1'984'360.-
Résultat provenant des financements (2)	<u>Fr. -1'120'060.-</u>
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr. 521'740.-
Charges extraordinaires	Fr. -.-
Revenus extraordinaires	Fr. -.-
Résultat extraordinaire (3)	<u>Fr. -.-</u>
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr. 521'740.-

b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :

Dépenses	Fr. 2'288'000.-
Recettes	Fr. -.-
Montant total des crédits d'investissements	<u>Fr. 2'288'000.-</u>

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier

Dépenses	Fr. 646'000.-
Recettes	Fr. -.-

6. Rapport relatif à une demande de modification des taxes du port d'Auvernier, Commune de Milvignes

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts est d'accord sur le principe qu'il faut augmenter le revenu des taxes du port pour pouvoir maintenir la somme de la réserve

et ne pas se retrouver dans l'impossibilité d'investir et entretenir le port et ses infrastructures.

Par contre, le groupe a trouvé que le Conseil communal s'est peu creusé la tête pour trouver une solution innovante. Il a pris simplement un taux d'augmentation linéaire entre 10 et 20 % sur toutes les taxes, ce qui n'est pas une recherche très approfondie et innovante selon le groupe PS/Les Verts.

Notre groupe aurait trouvé intéressant que le Conseil communal introduise une taxe différenciée sur une place occupée, par exemple :

- un bateau à voile avec un petit moteur monocylindre de 9 CV très peu polluant et très silencieux, surtout quand il se déplace avec les voiles,
- ou un hors-bord avec un moteur de 8 cylindres de 5 litres de cylindrée et 300 CV, polluant sonore et en CO2 assuré.

Néanmoins le groupe PS/Les Verts acceptera cet arrêté de modification de la taxe du port d'Auvernier en espérant que la prochaine révision tienne compte de ces remarques.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Le groupe a passé en revue le rapport du Conseil communal concernant la modification des taxes du port d'Auvernier et en remercie ses auteurs pour sa clarté. Nous avons bien compris que les dépenses ne correspondent plus tout à fait aux recettes depuis la fusion et comprenons le lissage des taxes sur les trois villages composant Milvignes.

Nous avons aussi bien compris que l'entier des taxes perçues ne peut être que dépensé pour le port et ses rives. C'est avec plaisir que le groupe votera à l'unanimité pour cette modification des taxes du port d'Auvernier.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Pour La Grappe, le sujet est simple : il s'agit d'assurer que le compte du port reste autoporteur à moyen terme, ni plus ni moins.

Il faut rappeler que la zone du port s'étend du Cap de Bise à l'est, c'est-à-dire de la pointe à l'est du débarcadère des bateaux de la Compagnie de Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat et à l'ouest jusqu'aux maisons des pêcheurs. Ceci selon la convention établie entre le Canton et Auvernier lors de la convention de l'autoroute.

Les dépenses du compte du port couvrent un peu plus que le port seul. Mais le gros des frais est bien en relation avec les bateaux de plaisance amarrés dans notre port.

L'augmentation proposée des taxes est modeste et devrait être supportable pour les personnes ayant peu de revenus, pour qui leur barque est un des rares « luxes ». Pour les autres, cette augmentation ne devrait pas les empêcher de prendre l'apéro au club house. La Grappe soutiendra donc la demande de modification des taxes.

M. Philippe DuPasquier (Commission financière). La Commission financière préavise favorablement les modifications des taxes à l'unanimité de ses membres.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Un peu d'humour dans cette soirée : j'aimerais bien qu'on m'explique ce qu'est une armoire électrique sécurisante.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). J'aimerais intervenir sur le point concernant les taxes pour dire que celles-ci sont déjà en relation avec le type de bateau, que ce soit un voilier ou un bateau à moteur.

Une remarque également concernant l'idée qui se cache derrière cette intervention, soit l'idée d'une fiscalité écologique – que l'on nomme aussi fiscalité environnementale ou Eco

fiscalité – qui est une forme de fiscalité émergente qui vise à protéger l'environnement et les ressources naturelles en limitant les dégradations et les surexploitations. Comme toute fiscalité, elle peut avoir ou rechercher des effets directs ou indirects sur les modes de production, via les « choix » de consommation.

Cela étant, l'introduction d'une fiscalité écologique dirigée uniquement vers les propriétaires de bateaux à moteur ne résoudrait, à mon sens, pas le problème de fond qui se cache derrière cette proposition, pour autant que j'en aie saisi le sens. Le principe du pollueur/payeur fait déjà partie intégrante du système de taxation, puisque les taxes, fixées par le Canton le sont en fonction de la puissance du moteur, donc en fonction de l'impact sur l'environnement. En introduisant une taxe supplémentaire, on ferait payer davantage « ceux qui polluent », certes, mais on n'apporterait aucune solution dans la recherche d'une diminution des nuisances environnementales. Si nous voulions agir efficacement, nous devrions apporter des solutions alternatives. Nous pourrions, par exemple, décider que nous n'accepterions plus que des bateaux électriques dans notre port, mais pour être conséquents, nous devrions mettre à disposition des installations autonomes ne nécessitant pas la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Nous devrions nous poser encore d'autres questions :

- Pourquoi l'introduction d'une fiscalité environnementale uniquement pour les bateaux ?
- Avons-nous le pouvoir (juridique) d'introduire une telle taxe ?
- Quels sont les véritables objectifs visés par cette proposition ?
- L'ajout d'une taxe modifierait-il le comportement de l'individu ?

A ce stade de la réflexion, je dirais que l'idée d'introduire une taxe environnementale supplémentaire nous donnerait, tout au plus, bonne conscience, mais elle devrait aller de pair avec une réflexion plus approfondie.

En conséquence, l'introduction d'une fiscalité écologique, avec la réserve émise plus haut concernant sa légitimité, ne résoudrait pas le problème de fond que sont les nuisances écologiques induites par notre comportement à toutes et à tous. Au vu des nombreuses questions et réflexions qu'a amenées cette proposition, le Conseil communal suggère que cette problématique soit reprise dans le cadre des commissions, celle du port et des rives ou pourquoi pas celle des travaux publics, des énergies et de l'environnement.

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Le colibri n'ira pas chercher de bulles d'eau dans le Lac de Neuchâtel.

Le président, M. Philippe Egli, fait remarquer une petite erreur dans le titre de l'arrêté : celui-ci mentionnant à l'article 12 qu'il remplace celui du 17 décembre 2012, il ne s'agit donc pas d'une modification de l'arrêté de 2012, mais d'un nouvel arrêté. Il propose donc de l'appeler « Arrêté concernant la perception des taxes du port d'Auvernier ». Cette proposition ne soulève aucune opposition.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). A l'article 6, on mentionne la mise à l'eau ou à terre d'un bateau pesant jusqu'à 1500 kg, puis après la mise à l'eau ou à terre d'un bateau pesant de 1501 kg à 3000 kg. Quelqu'un pourrait avoir un bateau de 1500 kg et 500 grammes. Ne devrait-on pas formuler autrement pour éviter cette problématique ? Ne devrait-on pas plus simplement mentionner une mise à l'eau ou à terre d'un bateau pesant de 1500 kilos à 3000 kilos et la même chose pour la suite ? Je n'aimerais pas que cela pose un problème administratif.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Vous modifiez le titre à raison, mais il s'agit aussi de modifier l'article premier : il ne devrait pas exister d'article premier et ça change toute la numérisation.

Le président met au vote la proposition de suppression de l'article premier qui n'a pas lieu d'être puisque c'est un nouvel arrêté qui est proposé. Cette proposition étant acceptée par 37 voix et 1 abstention, l'article premier est donc supprimé.

Suite à l'intervention de M. Cottier, le président demande l'avis du Conseil communal sur la rédaction des poids des bateaux. **Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)** répond que cela n'a jamais posé de problème jusqu'à maintenant.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 36 voix et 2 abstentions.

7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 285'000.- pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2019

M. Louis Godet (Commission technique). Nous avons examiné cette demande de crédit budgétaire lors de la dernière séance du 13 novembre 2018 et finalisé dans la séance d'hier. Je remercie le Conseil communal pour sa transparence. L'aspect pratique du crédit budgétaire est quand même très utile dans le cadre de la gestion des bâtiments du patrimoine administratif, parce que l'on sait qu'il y a pas mal de rattrapage à faire et il faut que le Conseil communal ait les coudées franches quand il doit prendre des décisions. Nous remercions aussi le Conseil communal d'avoir inclus le patrimoine financier – qui n'est pas soumis au crédit budgétaire – par souci de transparence, pour nous montrer ce qui concerne également les bâtiments du patrimoine financier. C'est à l'unanimité que la Commission technique préavise cette demande de crédit.

M. Philippe DuPasquier (Commission financière). Je vous donne simplement les conclusions de la Commission financière qui préavise favorablement la demande de crédit budgétaire pour le patrimoine administratif à l'unanimité des membres présents. La Commission financière préavise également favorablement l'enveloppe financière pour le patrimoine financier pour laquelle elle a été consultée.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). En étudiant cette demande de crédit concernant les travaux d'assainissement pour les bâtiments du patrimoine administratif, le groupe PS/Les Verts s'est étonné de ne pas avoir eu une demande identique pour le patrimoine financier.

L'article 72 de la LFinEC permet de s'en passer, mais pour une question de transparence pour les futures demandes de crédit pour études ou planifications de travaux sur le patrimoine financier, et pour garder de bonnes habitudes à futur, le groupe aurait préféré maintenir ces demandes sur le patrimoine financier qui ne diminuent aucunement la réactivité du Conseil communal pour réaliser une affaire immobilière.

Concernant la demande de crédit proprement dite, le groupe PS/Les Verts se préoccupe de toutes les dépenses pouvant s'assimiler à de l'investissement basculées dans le crédit budgétaire. C'est bien le mot « assimilé » qui blesse, car tout peut être assimilé à de l'investissement. Notre souhait est que le petit entretien courant ne soit pas activé. C'est donc dans ce sens que nous souhaitons amender cette demande de crédit en supprimant le nettoyage ventilation de la salle polyvalente s'élevant à CHF 60'000.- et réduisant ainsi le montant à CHF 225'000.-.

M. Stéphane Bondallaz (PLR/Vert'libéral). Le groupe s'est penché sur la demande de crédit budgétaire de CHF 285'000.- au bénéfice des bâtiments communaux du patrimoine administratif. Il a estimé que le crédit budgétaire est l'instrument financier adéquat pour ce domaine. Il donne en effet au Conseil communal la souplesse nécessaire pour gérer les travaux de réfection et d'assainissement. Il s'agit, par ailleurs, sans nul doute d'investissements. Le groupe PLR/Vert'libéral s'est ainsi prononcé à l'unanimité en faveur du crédit de CHF 285'000.- demandé.

Le groupe a par ailleurs pris connaissance des investissements importants prévus en faveur des bâtiments du patrimoine financier. Il remercie vivement le Conseil communal pour la transparence dont ce dernier fait preuve en la matière.

M. Daniel Bena (La Grappe). Dans sa séance du 6 décembre, La Grappe a attentivement étudié le rapport du Conseil communal et est étonnée de constater que CHF 40'000.- sont prévus pour la ventilation des toxiques aux Graviers 27 à Auvernier.

Toujours à Auvernier, La Grappe n'est pas moins étonnée que CHF 60'000.- sont prévus pour le nettoyage de la ventilation à la salle polyvalente. Ces deux investissements sont-ils vraiment nécessaires ? Toujours pour la salle polyvalente d'Auvernier, les CHF 12'000.- pour les rideaux de scène sont-ils nécessaires ? Nous attendons une réponse avant de nous prononcer.

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). Une petite remarque de la part de la Commission technique : ces deux points qui viennent d'être soulevés ont effectivement été sujets à discussion, en particulier concernant la ventilation des toxiques entreposés aux Graviers 27. A ce sujet, la Commission technique a demandé au Conseil communal d'envisager également l'acquisition, par exemple, d'un container extérieur qui pourrait être placé à côté du bâtiment, qui ne doit pas être forcément très grand et qui coûterait nettement moins cher que les CHF 40'000.- d'investissement prévu.

Concernant la salle polyvalente, il s'agit peut-être d'une mauvaise formulation, parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'un nettoyage pour CHF 60'000.-, mais plutôt d'entretien et de remplacement de l'installation de ventilation.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Un mot prononcé auparavant m'a fait très plaisir : il s'agit de la transparence. On a effectivement une très belle liste avec beaucoup de transparence, mais par rapport aux CHF 78'500.- qui ont été enlevés au budget 2019 qui vient d'être voté, il n'y a aucune transparence.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Une partie des réponses a déjà été donnée par M. Godet que je remercie.

Pour répondre brièvement sur le nettoyage de la ventilation, qui effectivement aurait dû être libellé « nettoyage et entretien de la ventilation », aucun nettoyage n'a été effectué depuis la construction de la salle polyvalente. Il y a donc des problèmes d'hygiène, des problèmes de fonctionnement.

Si l'on se réfère à ce qui est dit dans les articles de la Loi sur les finances, les transformations et rénovations sont activées si elles apportent une plus-value durable ou prolongent la durée de vie d'un bien d'investissement. C'est là que se trouve la nuance entre l'entretien et l'investissement et ce qui est considéré comme un investissement si l'on prolonge la durée de vie d'un bien.

Je rappelle aussi que, selon cette loi, pour une commune de 1001 à 10'000 habitants toutes les fois que le prix unitaire d'un travail sur un bâtiment servant à le maintenir

dépasse CHF 5'000.-, il doit être activé sur la formule d'un crédit d'investissement et non pas dans le fonctionnement.

Ceci étant dit, concernant les rideaux de scène de la salle polyvalente, c'est un peu un hasard si c'est aussi à Auvernier, mais ils ne sont plus du tout ignifugés, donc il y a un danger. Concernant les montants, qui peuvent paraître exorbitants, on va demander un crédit sur la base d'une première offre – comme pour une demande de crédit standard – tout en sachant que des offres complémentaires seront sollicitées et qu'elles n'excéderont pas cette première offre utilisée comme base de calcul.

En réponse à la remarque de M. Sigg sur ce qui a disparu et qui a été basculé du budget de fonctionnement pour figurer dans les investissements : non cela n'a pas été listé, comme n'étaient pas listés dans le budget de fonctionnement tous les travaux qui ont été faits. Nous avons simplement établi un premier jet de budget, calqué sur les autres années, dans lequel nous avons mis certaines dépenses dans la classification fonctionnelle, puis que nous avons ensuite retirées.

Je pourrais vous dire par exemple que la peinture de la Capitainerie était effectivement dans la fonctionnelle avant que soit appliqué correctement le règlement sur les finances. Je ne pourrais pas vous donner la liste exacte de ce qui était prévu, ce qui n'est peut-être pas transparent, mais cela deviendrait un peu laborieux si nous faisons une liste précise et exhaustive de tout ce qui est prévu, sachant qu'à terme il y a environ 3/4 de ces travaux qui sont réalisés et que le 25 % doit être basculé ailleurs, tenant compte qu'il y a énormément d'urgences et d'imprévus dans nos bâtiments.

Le président, M. Philippe Egli, rappelle l'amendement qui propose de modifier le montant demandé à l'article premier de CHF 285'000.- à CHF 225'000.-.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 23 voix contre 10 et 5 abstentions.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à la demande de crédit de CHF 285'000.- est accepté par 37 voix et 1 abstention.

8. Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire de CHF 200'000.- chacun pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2019

M. Yanick Bussy (Conseil communal). L'objet qui nous occupe ce soir est sensiblement le même que celui de l'année en cours, à savoir deux crédits pour la réfection et l'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité. Ces montants permettent de répondre rapidement aux sollicitations de petite ampleur ou à des opportunités, et c'est ce que le Conseil communal n'a pas manqué de faire jusque-là.

Il semble important de rappeler tout de même que votre Autorité n'octroie pas un encouragement à la dépense, mais offre un moyen d'être réactif, tout en mesurant l'intérêt des investissements effectués dans ce cadre. Après trois ans d'utilisation de ces crédits, il est bon de s'interroger sur le montant requis en l'espèce. S'il est vrai que l'usage des crédits précédents n'a été que partiel, les montants ne grèvent pas la capacité du frein à l'endettement de la commune. Par ailleurs, si ces trois dernières années, l'utilisation a toujours été axée sur des petites opportunités, nous ne sommes jamais à l'abri d'une casse plus importante sur nos réseaux. Ces crédits permettraient ainsi de répondre de façon rapide et efficace, sans passer par un crédit urgent avec les contraintes que cela impose.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 13 novembre dernier, sous la présidence de M. Daniel Sigg, la Commission a examiné, entre autres :

- le rapport du Conseil communal relatif à deux demandes de crédit budgétaire, de CHF 200'000.- chacun, pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques et de ceux d'eau potable, pouvant intervenir en 2019,
- le rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2019 (point 9),
- le rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2019.

La Commission technique a décidé de vous informer, en une seule fois, de sa position sur ces trois objets. Elle a observé que :

- la limite entre le crédit budgétaire et l'investissement s'avérait parfois ambiguë,
- certains tronçons des réseaux électriques villageois présentent des faiblesses inquiétantes,
- des trous jalonnent certains trottoirs.

Elle a estimé que la commune doit impérativement entretenir ce patrimoine. En conséquence, à l'unanimité, elle recommande d'accepter les trois rapports et les demandes de crédits budgétaires.

M. Philippe DuPasquier (Commission financière). La Commission financière va suivre le même mouvement et les mêmes commentaires que la Commission technique : elle a préavisé favorablement toutes les demandes de crédits budgétaires à l'unanimité des membres présents.

M. Robert Gygi (La Grappe). Cette demande de crédit budgétaire a déjà été soumise ces dernières années. Cette façon de procéder a fait ses preuves et le crédit n'a souvent pas été complètement utilisée. Cela donne une marge de manœuvre à notre Conseil communal et ce crédit n'est pas soumis au frein à l'endettement et est autofinancé. C'est pourquoi La Grappe acceptera ce crédit.

M. Philippe Bärufuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts, acquis aux crédits budgétaires, acceptera donc les trois prochaines demandes.

M. Stéphane Bondallaz (PLR/Vert'libéral). Notre groupe a examiné avec attention la demande de crédit budgétaire de CHF 200'000.- en faveur des réseaux électriques et d'eau potable de notre commune.

Comme pour le patrimoine administratif, le crédit budgétaire est certainement l'instrument financier qui permet de gérer au mieux les travaux de réfection et d'extension de nos réseaux communaux. Notre groupe s'est toutefois interrogé sur le fait que les crédits accordés en 2018 n'ont été utilisés que dans une moindre mesure. Il reste toutefois convaincu par l'instrument et par sa souplesse, qui permet d'investir au mieux dans nos réseaux qui gardent ainsi toute leur valeur. Le groupe PLR/Vert'libéral s'est dès lors prononcé à l'unanimité en faveur du crédit de CHF 200'000.- demandé.

Soumis au vote, l'arrêté n° 1 relatif aux réseaux électriques est accepté à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté n° 2 relatif au réseaux d'eau potable est accepté à l'unanimité.

9. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- pour les compteurs d'eau pouvant intervenir en 2019

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Si l'année 2018 était l'année du rattrapage pour le remplacement des compteurs d'eau potable, l'année 2019 marque l'entrée dans une certaine forme de routine. En effet, en choisissant d'opter pour une durée de vie de 20 ans pour les compteurs d'eau potable, le rattrapage sera terminé à la fin de l'année 2018. Ensuite, nous serons dans un roulement continu. Le Conseil communal ne reviendra ni sur la nécessité du remplacement des compteurs d'eau potable, ni sur le principe du crédit budgétaire. Toutefois, il est bon de rappeler que cette méthode, avec le crédit budgétaire, permettra simplement un lissage sur la durée du remplacement de nos compteurs, sans heurt financier pour notre commune.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). A titre personnel, une question : pourquoi, alors que dans tous les autres crédits les taxes sont comprises, celui-là est-il hors taxes ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). On aurait pu faire exactement la même chose pour ce qui est des deux crédits de CHF 200'000.- votés tout à l'heure, puisque sur les chapitres autofinancés nous récupérons la TVA. Ici, on précise immédiatement qu'on ne remplacera des compteurs que pour la valeur de CHF 30'000.- hors taxes. On le précise dès le départ.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 323'100.- pour le renouvellement du Pont des Croix (Passage Supérieur de Bôle)

M. Mauro Vida (Commission technique). Ce projet a été étudié plusieurs fois par la Commission qui a donné son avis sur plusieurs points qui ont été pris en compte dans ce rapport. La sécurisation par un dispositif de sécurité de la partie aval a été précisée. L'impact écologique a été discuté.

La Commission s'étonne de la durée de fermeture de 6 mois du pont. Ce point est encore à éclaircir : est-ce une durée maximum et peut-on espérer une durée plus courte ou une ouverture partielle (piétonne) ? Les conduites présentes (eau, électricité) sont en ordre et ne doivent pas être changées. La Commission approuve dans sa grande majorité ce rapport et ce crédit.

M. Philippe DuPasquier (Commission financière). Je ne reviens pas sur les débats de la Commission qui ont déjà été en partie illustrés par notre collègue Mauro Vida. La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral constate que le Conseil communal a bien négocié avec les CFF pour obtenir une répartition des coûts intéressante pour Milvignes, avec moins de 20 % de participation pour notre commune lorsque l'on intègre les coûts de l'étude. Le renouvellement de ce pont est d'un intérêt évident pour maintenir une liaison directe entre le village de Bôle et celui de Colombier. Ainsi le groupe PLR/Vert'libéral a accepté à l'unanimité de soutenir cette demande de crédit lors de sa séance de préparation du lundi 10 décembre.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a examiné attentivement le rapport du Conseil communal et considérant que :

- une réfection est nécessaire,
- les CFF sont, finalement, les maîtres du jeu,
- malgré l'existence d'une route reliant Bôle à Areuse antérieure à la construction de la ligne CFF du pied du Jura, la commune doit participer, financièrement, à la réfection du pont,
- on ne saurait imaginer la suppression pure et simple de ce pont comme on l'a fait pour la passerelle piétonnière des Perreuses, à Colombier,
- l'accord signé s'avère le meilleur possible.

Il acceptera l'entrée en matière et la demande de crédit.

M. Daniel Bena (La Grappe). Dans sa séance du 6 décembre, La Grappe a attentivement étudié le rapport du Conseil communal et se prononcera à l'unanimité en faveur de ce crédit.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert'libéral). J'ai été surpris que notre collègue, le professeur de français Jean-François Künzi, n'ait pas signalé l'usage un peu insolite, mais fort sympathique, du mot portance qui est un terme d'aéronautique.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 37 voix et 1 abstention.

11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2019

M. Vincent Lapray (PLR/Vert'libéral). Pour le groupe PLR/Vert'libéral, ces travaux et les conclusions du rapport sont jugés pertinents et n'ont pas suscité de débats particuliers. La demande de crédit de CHF 70'000.- est acceptée à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). La mobilité, et plus spécifiquement la sécurité des piétons, est un sujet auquel le groupe attache beaucoup d'importance, comme vous le savez déjà.

Tous nos concitoyens empruntent un trottoir à un moment ou à un autre. De la même manière que les automobilistes attendent avec raison de ne pas avoir de nid de poule sur nos routes, les piétons sont en droit d'avoir des passages plats et sûrs. La situation actuelle n'est pas au niveau des attentes de nos concitoyens. Il est donc juste et important de réparer ces infrastructures utilisées par tous. Pour ces raisons, La Grappe votera unanimement le crédit budgétaire.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.- pour la liaison du collecteur des eaux usées provenant du quartier « Bas-du-Crêt » à Colombier

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Voilà bien un objet que le Conseil communal aurait souhaité pouvoir éviter, mais cette situation héritée doit être corrigée, et ceci dans les meilleurs délais.

C'est ainsi que le Conseil communal vous soumet ce rapport et cet arrêté pour réaliser la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux usées pour le lotissement du « Bas-du-Crêt » à Colombier. Par ailleurs, il convient encore de mentionner que le Conseil communal a fait le travail qui lui incombe de rechercher si un éventuel responsable pourrait éventuellement être actionné pour corriger cette situation. Malheureusement, cela n'est pas possible puisque c'est la commune elle-même qui avait donné les directives de réalisation des travaux, probablement avec l'objectif d'une correction ultérieure qui n'a jamais été faite. Considérant cet état de fait, et afin de ne pas laisser cette situation perdurer, le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit.

M. Louis Godet (Commission technique). Effectivement, la Commission technique espère que ce sera l'une des dernières casseroles que l'on sortira à ce niveau-là dans la commune. J'aimerais quand même rassurer l'assemblée : ce n'est pas qu'à Milvignes que ce genre de chose arrive. A La Tène, ce n'était pas beaucoup mieux il y a quelques années. Il y a encore d'autres communes qui sont dans la même situation et il s'agit ici plutôt de couacs administrativo-techniques où l'enchaînement n'a pas suivi comme il aurait dû.

Il s'agit aujourd'hui de corriger cette situation, qui est relativement délicate techniquement puisqu'il n'y a pas de pente. C'est un des problèmes, mais je crois que l'on ne peut que dire un oui de raison, en espérant que l'on ne retrouve pas trop de choses de ce genre. La Commission technique s'est prononcée à l'unanimité.

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral et Commission financière). La Commission financière prévoit favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

J'enchaîne directement au nom du groupe PLR Vert'libéral, lequel a pris connaissance du rapport en question.

La commune se trouve dans cette affaire en eaux troubles et par sa propre faute. La situation actuelle est tout à fait regrettable. Il s'agit maintenant de corriger cette « fausse route », bien désagréable, dans les meilleurs délais, tout ayant été entrepris pour trouver la meilleure solution au moindre coût.

Le groupe PLR/Vert'libéral approuvera la demande de crédit.

M. Daniel Bena (La Grappe). Dans sa séance du 6 décembre, la Grappe a attentivement étudié le rapport du Conseil communal. Pour cette demande de crédit, c'est bien simple, nous n'avons tout simplement pas le choix. Nous sommes contraints d'accepter ce crédit pour corriger une grave erreur au niveau des canalisations pourtant récentes, puisqu'elles datent de 2012.

M. Rafat Chabaane (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts approuve cette demande de crédit.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert'libéral). A titre personnel, ma première réaction en lisant ce rapport a été une indignation incommensurable, mais qui s'est assez vite calmée.

S'il fallait voir à quel point ce phénomène était usuel, je n'aurais pas la ressource physique pour supporter toutes les indignations. Donc, c'est un phénomène, plus une méthode usuelle de faire ça. Peut-être pas aussi grossièrement que d'envoyer de l'eau usée directement dans le lac ou dans une conduite d'eau claire. Mais faire des trop pleins d'eau usée dans une conduite d'eau claire, cela s'est fait dans notre commune, au bas de la rue du Chemin de Cottendart par un ancien Conseiller communal – le prédécesseur de M. Yanick Bussy – qui m'a dit que cela se faisait dans d'autres communes. Donc, c'est un processus usuel.

Il y a une vingtaine d'années, trois communes le long du lac de Neuchâtel, du côté d'Hauterive, ont déversé pendant des mois, voire des années, leurs eaux usées, pendant qu'elles faisaient la réparation de conduites.

Donc, bien entendu, il faut soutenir une réparation la plus rapide possible, mais peut-être aller plus loin, afin que, non seulement on évite ce genre de cas de figure à l'avenir, mais que l'on regarde s'il y a d'autres cas pour les corriger petit à petit.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal prend note avec une certaine inquiétude de la remarque qui est faite là et ne manquera pas de faire quelques investigations complémentaires pour voir si d'autres tronçons sont encore oubliés.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

13. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 141'000.- pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Ce crédit n'est que la suite de ce roulement pour le remplacement qui a été initié par l'acceptation d'un crédit similaire pour l'année 2018. Cet objet sera d'ailleurs, ainsi qu'il est mentionné dans le rapport, un objet récurrent pour maintenir une qualité suffisante dans les infrastructures électriques de notre commune.

Vous aurez constaté que le roulement de remplacement a été légèrement diminué par rapport à 2018, afin de mieux coller avec la réalité du terrain et de permettre d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions possibles. Cette adaptation est précisément le fruit découlant du crédit de l'année 2018.

Si l'on parle brièvement des montants estimés dans cette demande de crédit, que cela soit pour les armoires elles-mêmes ou pour le génie civil, rappelons que chaque armoire a une spécificité propre et qu'elle est construite par le fabricant, selon l'emplacement où elle sera implantée. En effet, il s'agit de tenir compte, au moment du remplacement de l'armoire, de son environnement et des possibilités de développement des quartiers dans lesquels elles sont implantées. Ces éléments conduisent à effectuer des estimations pour les coûts mentionnés dans la demande de crédit. Par ailleurs, et ainsi que mentionné dans le rapport, même si la liste des armoires visées pour le remplacement pour l'année 2019 est déjà spécifiée, il n'en reste pas moins qu'en cas d'urgence ou de défaillance technique, ou alors de constructions nécessitant une plus grande desserte électrique, des rocade seront possibles à l'intérieur du crédit pouvant inclure des coûts supérieurs ou inférieurs à ceux prévus initialement.

M. Roberto Ronchi (Commission technique). La Commission technique a approuvé à l'unanimité cette demande de crédit pour l'assainissement des armoires de distribution basse tension et le choix du Conseil communal du renouvellement annuel considérant la durée de l'amortissement de 35 ans.

Une partie des membres demande aussi la possibilité d'installer sur les armoires d'Auvernier une commande pour une éventuelle extinction de l'éclairage une partie de la nuit. Pour l'éclairage public de Bôle, il n'y a qu'un point d'injection, donc le problème est vite réglé.

M. Philippe DuPasquier (Commission financière). La Commission financière persiste dans ses avis et préavise favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Michel Vermot (PLR/Vert'libéral). Quelques points sont ressortis de la discussion de ce point de l'ordre du jour : il a été évoqué que l'un ou l'autre poste du devis présenté paraissait éventuellement un peu élevé. D'autre part, les chantiers sont évidemment contrôlés par les services techniques, tant au niveau de leur exécution que de la facturation qui en découle. Enfin, avec l'expérience et malgré les spécificités évoquées par notre Conseil communal, nous devrions, à l'avenir, disposer d'un modèle de référence pour les futures interventions similaires.

Il paraît évident que ces travaux sont indispensables et le crédit y relatif a été accepté à l'unanimité du groupe lors de sa séance du lundi 10 décembre dernier.

M. Robert Gygi (La Grappe). Comme pour les points 8 et 9 et presque pour les mêmes raisons, La Grappe acceptera cette demande de crédit de CHF 141'000.-.

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a étudié le rapport concernant une demande de crédit de CHF 141'000.- pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension. Ce rapport n'a pas soulevé de grandes discussions, sauf le fait qu'il apparaît au plan des investissements à hauteur de CHF 200'000.- et que le crédit sera plus bas de CHF 60'000.-.

Cette façon de procéder gonfle artificiellement le compte des investissements (dépense non autofinancée), ce qui pourrait bloquer d'autres dépenses via le frein à l'endettement. Il améliore par contre déjà le résultat final des comptes de l'année suivante de CHF 60'000.-. Le crédit sera accepté par notre groupe.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

14. Interpellations et questions

Question de Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts)

Je commence par saluer le travail du Conseil communal sur le rapport relatif à la réforme de l'organisation communale. Il me permet de faire le lien avec une problématique à laquelle je suis soumise.

Ces dernières années, et encore très récemment, j'ai côtoyé plusieurs fois des personnes qui m'ont relaté et parfois demandé conseil, car elles étaient confrontées à des situations conflictuelles avec leur supérieur hiérarchique ou même en rupture de confiance avec leur direction. Ces personnes faisaient ou font encore partie du personnel du service administratif et de conciergerie du Cercle scolaire régional de Colombier et environs (CESCOLE).

Plusieurs de ces employés ont fini par démissionner, n'ayant pu résoudre le problème ni obtenir de médiation par quelqu'un de non impliqué et ne sachant pas à qui s'adresser.

Comme le problème est récurrent et toujours actuel, ma question est la suivante : concernant le personnel du Cercle scolaire, Cescole, en particulier du service administratif et de conciergerie, quelle est l'autorité ou la personne compétente pour entendre et prendre en charge les problèmes et conflits qui ne peuvent être résolus par la direction ou qui seraient en lien avec celle-ci ?

Est-ce que le Comité scolaire a les ressources nécessaires pour faire face à de telles situations ou serait-il envisageable que la réforme de l'administration communale en matière de RH puisse être étendue au personnel du service administratif et de conciergerie du Cercle scolaire pour les collèges situés sur le territoire communal ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). L'autorité compétente pour le Syndicat intercommunal en matière de RH est le Comité scolaire et en particulier le président. Celui-ci a d'ailleurs déjà été sollicité à diverses reprises pour des entretiens confidentiels.

Il n'y a pas de service RH à l'administration du Cercle scolaire. Le Directeur assume cette fonction. Pour les enseignants, il y a au sein du département cantonal DEF, un service qui répond à ce besoin supérieur, le « groupe de confiance », mais je ne sais pas s'il répond aussi pour le personnel administratif ou si un autre service cantonal serait compétent.

Le Cercle scolaire Cescole est un Syndicat intercommunal dont quatre communes sont membres. Chacune applique ses propres règles pour le personnel communal. Alors l'extension des processus RH mis en œuvre à Milvignes semble difficilement transposable en l'état au vu des différentes pratiques en matière de RH et du règlement du Cercle scolaire. Mais cela n'a pas été discuté, ni au sein du Conseil communal, ni du comité scolaire. Toutefois la problématique nous interpelle et elle sera reprise avec les collègues.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Effectivement, concernant le groupe de confiance, celui-ci a été contacté et ce n'est que pour les enseignants, pour le personnel de l'Etat. Il a été répondu qu'au niveau de conseil de la commune, il fallait s'adresser au Conseil communal.

Question de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) : Délais pour inscrire les enfants au parascolaire pendant les vacances scolaires.

Il y a peu, la Commune de Milvignes a envoyé un courrier aux familles qui ont des enfants inscrits dans les structures parascolaires pour leur demander d'annoncer le placement de leurs enfants pour les vacances du 1er Mars et pour les vacances de Pâques. Le délai de réponse a été fixé au 19 décembre, soit 4 mois à l'avance pour ce qui est des vacances de Pâques.

Qui sait déjà à mi-décembre s'il partira en vacances à Pâques et quand ? Je suis persuadée que la plupart des familles n'ont pas encore organisé leurs vacances. Par ailleurs, je n'ai pas souvenir que des délais aussi longs aient déjà été fixés par le passé.

S'il s'agit d'améliorer la planification du personnel pour les périodes de vacances, ne serait-il pas possible de se baser sur les chiffres des années précédentes, avec une petite marge de manoeuvre? Mais demander aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) 4 mois à l'avance me semble exagéré.

Pour quelle raison ce choix a-t-il été fait? Et ne serait-il pas possible de prolonger le délai pour les familles ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Le Service de l'enfance essaie de répondre au mieux aux besoins des parents dans le respect de l'équipe éducative et du travail qui est fait avec beaucoup de professionnalisme.

Le délai minimum nécessaire à la préparation des activités vacances par les éducatrices est celui qui régit les dates d'envoi, de réception et de traitement des inscriptions des enfants. Les activités dépendent bien sûr de différents critères tels que le nombre d'enfants, l'âge, les heures de présence, et nécessitent parfois des recherches ou des réservations.

Différentes pratiques ont été mises en œuvre ces dernières années pour les inscriptions vacances, mais les résultats ne sont jamais optimaux pour tout le monde. Lors de l'inscription pour les vacances de l'année scolaire complète, le service avait constaté environ un quart de désistements ultérieurs. Mais même avec des inscriptions quelques semaines à l'avance, les modifications restent nombreuses.

Les 7 semaines de fermeture de la structure ainsi que les 6 semaines d'ouverture vacances sont planifiées selon le calendrier scolaire, donc connues pour les 5 ans à venir.

330 enfants inscrits à la structure d'accueil parascolaire, 176 places disponibles par jour, mais des statistiques des années précédentes qui indiquent 50 enfants maximum et 8 minimum sur une journée. Alors, prévoir l'encadrement adéquat, voire un peu plus, mais pour combien ?

Les inscriptions se font donc actuellement en 4 temps dans un délai qui semble être le meilleur compromis entre la réalité de planification de la plupart des parents et les besoins du service.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Sauf erreur, c'est la première fois que la demande parvient 4 mois à l'avance. En tout cas ces dernières années, cela n'a jamais été aussi longtemps à l'avance.

Question de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)

J'aimerais signaler la présence fréquente de voitures en forêt, dans les zones interdites à la circulation, et cela de manière régulière. Certains conducteurs roulent même parfois à vive allure, comme s'ils se sentaient seuls au monde. Cela pourrait s'avérer dangereux en cas de présence de promeneurs, de coureurs, etc. A noter qu'il est très peu probable que toutes ces personnes soient des bordiers.

Ma question est simple : est-ce que des contrôles sont effectués en forêt ? Si ce n'est pas le cas, la commune pourrait-elle en faire de temps à autre, au moins pour assurer une certaine sécurité en forêt ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Lors de la séance du Conseil général du 8 novembre, une interpellation a été déposée concernant les activités de nos agents de sécurité publique. Combien de fois ai-je entendu « Mais que fait la police ? ».

C'est un problème récurrent et pas seulement au niveau communal. Les mêmes reproches sont faits envers la police neuchâteloise, plus précisément envers la police de proximité : nos agents de sécurité publique ne sont jamais là quand il faut.

« Mais où sont-ils et que font-ils de leur journée ? On ne les voit jamais aux abords des collèges ! Ils ne contrôlent jamais les véhicules en stationnement ! On en a marre de ces voitures ventouses ! Le soir, de nombreuses voitures stationnent dans la rue pavée

d'Auvernier et il n'y a aucun agent ! Attendez, il y en a aussi souvent à la rue du Château, hors cases évidemment... Vous devriez voir, ils passent comme des fous ! ».

C'est malheureusement comme après le passage d'un/d'une concierge, on ne voit que ce qu'il ou elle n'a pas fait, on ne voit que la poussière dans un coin d'une classe, sans remarquer que tout le reste a été nettoyé, ripoliné...

Il en va de même pour la sécurité. On remarque ce qui se passe (ou pas) devant chez soi, dans son quartier et c'est bien naturel. Et s'ils ne sont pas là où vous le souhaiteriez, c'est parce qu'au même moment, ils se trouvent ailleurs sur le territoire de Milvignes, aux abords d'une autre école, sécurisant des secteurs en travaux ou des zones où se dérouleront des manifestations villageoises. Ou encore en train de distribuer des commandements de payer en consacrant du temps à celles et ceux de nos concitoyennes et concitoyens qui sont en difficulté. Ils sont peut-être en train de répondre aux nombreuses sollicitations téléphoniques, d'apporter leur soutien à la police neuchâteloise lors d'un accident sur notre territoire, de faire cesser des feux interdits. Ils sont peut-être entre 5h15 et 5h50 du matin en train d'appréhender les véhicules qui sortent d'une zone interdite à la circulation entre 23h et 6h du matin... Bref, la liste n'est de loin pas exhaustive.

Certes, des contrôles sont effectués en forêt, comme sur les routes de vignes où de nombreuses incivilités nous sont signalées. Mais le territoire de Milvignes est grand et notre effectif insuffisant. Nous priorisons tout en devant répondre à certaines urgences.

Essayez de voir le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide. Et si vous relevez des problèmes importants sur notre territoire, faites-le savoir au Conseil communal ou approchez-vous de nos agents de sécurité publique. Faites-leur part de vos préoccupations, soyez leurs oreilles et leurs yeux, sans toutefois agir à leur place. C'est ainsi que nous réussirons à construire et à devenir plus efficaces.

Question de M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral)

Lors de notre séance de groupe, j'ai constaté que le document de l'ordre du jour reçu par la poste ne correspondait pas à celui figurant dans ECHO. Il manque en effet une phrase en bas de page qui concerne la verrée servie à la fin de la soirée.

Peu importe le sujet : la dernière notification d'ECHO qui m'est parvenue date du 30 novembre, date identique au cachet postal de l'enveloppe avec tous les documents du Conseil général. Je n'ai pas reçu de notification ultérieure m'informant de la mise à jour d'un des documents du Conseil général dans ECHO.

Vous vous en doutez : ce n'est pas la verrée de fin d'année qui motive ma participation au Conseil général, mais elle représente tout de même un moment d'échange entre les membres des différentes Autorités communales et une occasion de terminer l'année civile sur une note festive. J'aurais donc trouvé très dommage qu'elle n'ait pas lieu.

Est-ce que le Conseil communal peut nous donner des explications quant à la procédure réglant la publication de documents dans ECHO, et comment on peut s'assurer que les destinataires reçoivent bien la dernière version d'un document, par notification dans un courriel ou par la poste ?

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Le Conseil communal entend bien cette inquiétude d'avoir des informations qui ne sont pas identiques entre la version papier et la version informatique : on se demande s'il y a d'autres choses qui ont changé et qui n'ont pas été notifiées.

En l'occurrence, vous questionnez quant à la procédure, mais elle est assez simple : on notifie par ECHO, par mail et par papier – pour ceux qui utilisent le papier – les modifications que nous apportons à l'ordre du jour, c'est-à-dire concernant l'objet de débats par le Conseil général, ceci afin d'éviter de vous noyer de notifications.

Donc, pour la verrée, qui ne figurait pas à l'ordre du jour, mais qui était seulement une information qui s'est ajoutée, nous n'avons pas jugé utile de notifier, ni par papier, ni par informatique. Je pense que ce serait assez normal de reconnaître qu'il eut été courtois d'aviser au moins les chefs de groupe que l'on avait apporté cette modification. On fera mieux à l'avenir.

Question de M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)

Les locaux sis à l'avenue de la Gare 26 et 26a à Colombier, initialement occupés par l'entreprise VIPS, sont restés très longtemps vides et sans qu'aucune activité n'y soit relevée.

Depuis quelques mois, j'ai eu l'occasion de constater qu'un peu de vie était réapparue à cette adresse. Ainsi, les locaux sont fréquemment, mais irrégulièrement illuminés le soir, parfois très tard. La journée, tout semble plus calme.

L'occupation de ces bâtiments avait déjà fait l'objet d'une question dans une précédente séance, mais sans qu'une réponse très claire puisse être fournie par le Conseil communal. Je me permets donc de revenir à votre Autorité en vous remerciant de bien vouloir nous informer des activités actuellement menées dans ces locaux à votre connaissance, hormis deux soirées de dégustation organisées par la maison Thiébaud voici quelques semaines.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Nous avons eu également vent de la reprise et du rachat de ces locaux. Ainsi, il y a plusieurs mois, nous avons pris contact avec le nouveau propriétaire pour aller les visiter, afin de voir s'il pouvait y avoir une utilité communale à l'occupation de ces locaux et pour pouvoir répondre aux personnes qui nous interpelleraient ou aux fréquentes demandes de locaux sur la place pour différentes entreprises.

Nous avons donc rencontré les propriétaires, nous avons fait une visite de ces locaux qui sont extrêmement spécifiques et qui ont effectivement été abandonnés presque du jour au lendemain, car il y a encore des stocks. VIPS était une entreprise qui s'occupait du traitement du sang, donc les locaux sont super équipés et très spécifiques à ce genre d'activité.

Les nouveaux propriétaires souhaitent, non pas morceler ce bâtiment, mais en faire une espèce de « nid à startups », c'est-à-dire accueillir différentes entreprises en louant certains espaces. Evidemment, ils cherchent à trouver des entreprises qui seraient intéressées par le genre d'installations qu'ils ont au rez-de-chaussée. Dans les étages, par contre, ce sont de magnifiques locaux, bureaux et autres.

Ils étaient très optimistes et nous étions très contents d'avoir visité. Cela dit, ce sont des privés qui sont propriétaires et il n'y a pas tellement possibilité d'ingérence. Mais nous étions contents de voir, car on nous demande souvent des locaux sur la commune et il y avait ce bâtiment tout neuf et tout beau. Nous espérons qu'ils auront plein succès et qu'ils vont effectivement attirer quelques startup et petites entreprises débutantes dans ces locaux.

15. Communications du Conseil communal

Néant.

16. Divers

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Puisque la Commune de Milvignes en est membre, je peux dire deux mots des Vignolants. Quelques-uns ici portent la robe et représentent les villages. Lorsque l'on a fusionné pour devenir Milvignes, on risquait de perdre un certain nombre de délégués et la Compagnie a décidé qu'on gardait l'appellation des villages. Chaque village a donc droit à deux représentants, ce qui fait qu'il y a six représentants au Conseil des villages pour Milvignes.

Cette compagnie a pour but de défendre le vignoble neuchâtelois entre Vaumarcus en Vent et Le Landeron en Bise. Trois grandes manifestations se déroulent pendant l'année.

D'abord, la Frairie de printemps, au cours de laquelle de nouveaux membres sont intronisés, douze chaque année. Ensuite, il y a la Frairie de la Floraison, qui se passe en général chez un viticulteur ou à proximité. Puis, enfin, la Frairie d'automne, lors de laquelle a lieu l'assemblée générale où les villages sont représentés.

Nous avons aussi comme but de mettre de la couleur lors d'un certain nombre de manifestations, puisque nous avons des robes qui se remarquent, même sur la Place du Palais fédéral à Berne. Donc, il y a des occasions – aux jardins musicaux, à la sortie du non filtré, l'œil de Perdrix, le Pinot noir, etc. – lors desquelles nous sommes sollicités pour donner un petit coup de main ou en tous cas être présents.

Et puis nous avons une revue et – ce n'est pas parce que j'ai repris la présidence du comité de rédaction – je trouve qu'elle a une certaine tenue et des articles intéressants. Malheureusement, le numéro de septembre, qui était le premier que j'ai assumé, n'a pas été distribué comme il aurait dû l'être, puisque normalement l'imprimerie doit faire venir ici les exemplaires nécessaires. Donc, je vous prie de ne pas quitter ce lieu sans prendre, avec un petit peu de retard, le numéro de septembre de ce Vignolant.

Nous avons eu, grâce à beaucoup de matière, un numéro exceptionnel, puisque normalement un numéro a 16 pages et celui-là en a 24, vu l'abondance des articles qui nous ont été fournis. Par exemple, un article très intéressant de Martine Rebetz sur le changement climatique dans le vignoble neuchâtelois, ou l'abécédaire œnologique du vignoble, fait par Yves Dothaux avec un certain humour. Je pense que vous trouverez votre compte. Il y a quelques informations sur les Vignolants : vous verrez leurs belles robes, qui sont différentes selon à quelle catégorie on appartient, les Quatre Ministraux, la Gouvernance ou les représentants des villages.

M. Daniel Bena (La Grappe), intervient à titre personnel. Comme vous le savez, aujourd'hui nous sommes le 13 décembre et le 13 décembre, nous fêtons les Lucie. Lucie est un prénom venant du latin lux, lucis, désignant la lumière. Ste Lucie est la patronne de la Lumière et est aussi la Patronne des malvoyants et des électriciens.

En cette journée, il est à mon avis important de parler de l'éclairage public du quartier Creux-du-Sable – Crêt-Mouchet – Cimetière.

Au printemps de cette année, j'ai appelé à plusieurs reprises le Service technique lorsqu'il était encore à Bôle pour lui signaler que plusieurs lampadaires ne fonctionnaient plus. Malheureusement je n'ai pas inscrit les dates dans mon agenda.

Le 22 août, j'ai envoyé un mail à M. Bussy, en charge de ce dicastère pour lui signaler que plusieurs lampadaires ne fonctionnaient pas depuis de nombreux mois.

Le 28 août, il m'a répondu : « Nous avons immédiatement pris contact avec Eli10 pour obtenir des informations, dont nous manquons, à ce stade. De notre côté, il semble que tout ou partie de cet endroit a été rénové en sous-sol pour l'éclairage public, ce qui devrait permettre d'exclure une panne réseau. Comme dit, nous allons investiguer sans délai pour trouver des explications et cas échéant, faire le nécessaire. Je ne manquerai pas de revenir à toi pour te préciser la teneur des résultats obtenus ». A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse.

Mon voisin, le 1^{er} août, a écrit ceci : « Madame, Monsieur, Ce dernier n'a pas été réparé et on attend toujours depuis plusieurs mois... Merci de faire le nécessaire ».

Dans le Milvignes Infos No 3 de décembre 2018, il y a un article concernant l'éclairage public. Je ne vais ici vous lire l'article qui se termine par : « Nous vous assurons que le maximum est fait pour remédier au plus vite aux problèmes constatés et en limiter les inconvénients ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire et que nous voyions, au sens propre comme au sens figuré, les résultats. Et comme St-Thomas, j'attends de voir pour croire, et pour vous éclairer et garder ce dossier dans la lumière, je vous offre cette bougie. *[Ndlr : M. Bena dépose une bougie sur le pupitre de M. Bussy]*

Avant de clore la séance, **le président**, M. Philippe Egli, informe que l'assemblée est invitée à une verrée.

La séance est levée à 22h30

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président : La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

